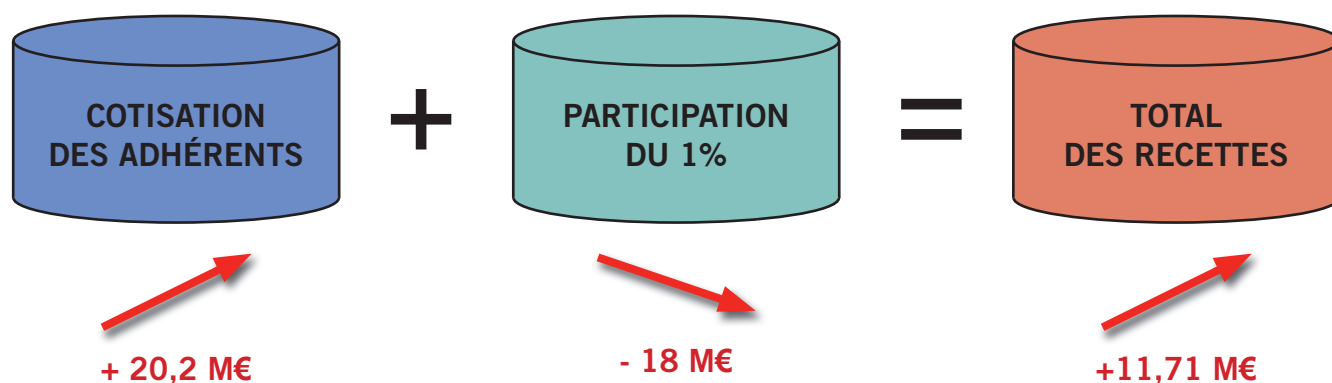


## / LA CSMR, VUE PAR LA CGT

juin 2013

Le financement de la Couverture Supplémentaire Maladie des Retraités est assuré par les cotisations propres des adhérents et par une participation du 1 % activités sociales.

La CGT a mis en place une stratégie bien huilée pour faire payer plus les adhérents, réduire la participation du 1 % et récupérer les excédents financiers.



### MIEUX QUE LA FRANÇAISE DES JEUX...

#### UNE CHANCE AU GRATTAJE

Augmentation des cotisations des adhérents et baisse de la participation du 1 % permettent de donner plus à la CCAS lors de la répartition initiale annuelle du 1 %...

#### UNE CHANCE AU TIRAGE

Des excédents financiers annuels constitués volontairement pour être récupérés au final pour le budget de la CCAS...

**Pour FO, le 1 % doit contribuer à hauteur de 50 % des cotisations comme initialement entendu entre les fédérations.**

**Avec FO, il n'y aurait donc pas eu d'augmentation des cotisations des adhérents. Avec un résultat financier bénéficiaire, il y aurait eu une baisse des cotisations des adhérents...**